

Approvisionnement de bouées acoustiques DIFAR AN/SSQ-53G (GPS)

1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Le PAC est un avis public destiné à informer les fournisseurs qu'un ministère ou organisme gouvernemental a l'intention d'attribuer à un fournisseur sélectionné à l'avance un marché pour un bien, un service ou des travaux de construction, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé de capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé de capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition du besoin

Le ministère de la Défense nationale doit se procurer 1 186 bouées acoustiques DIFAR AN/SSQ-53G (GPS) installées dans des contenants de lancement de bouée acoustique LAU-126/A conçus pour la formation et les opérations à bord d'aéronefs/de navires conformément aux spécifications relatives à la production de bouées acoustiques (SPB) pour un poste émetteur bathythermographe conforme à la norme AN/SSQ-36B et des bouées acoustiques conformes aux normes AN/SSQ-53F, 62E, 77C et 101A (SPB) datées du 1^{er} octobre 2008 (révisées le 17-03-2016; REV C CHG 1). Le produit doit être une bouée acoustique de taille A qui combine une capacité directionnelle passive et une capacité omnidirectionnelle à large bande étalonnée en une seule bouée acoustique multifonction. Cette bouée acoustique doit être équipée d'une fonction de sélection électronique à utiliser avant le chargement et le lancement et d'une fonction de sélection de commande permettant à l'opérateur de modifier les modes de fonctionnement de la bouée acoustique après son déploiement dans l'eau. Cette bouée acoustique doit avoir des capacités de rapport de localisation GPS après activation, les renseignements GPS étant formatés conformément au protocole 0183 de la National Marine Electronics Association (NMEA).

Pour être compatibles avec les systèmes de largage des charges d'aéronef CP-140 du MDN, les bouées acoustiques doivent être configurées pour être déployées par air dans un contenant de lancement de bouée acoustique d'un diamètre de 4 7/8 pouces (+0, -1/8) et d'une longueur de 36 pouces (+0,125, -0,187). Les bouées acoustiques, telles que configurées pour le déploiement par air (bouée nue), doivent passer sans force autre que la gravité à travers un cylindre vertical approprié ayant un diamètre intérieur de 4 15/16 pouces (+1/64, -0) et mesurant 4 pieds de longueur. Les bouées acoustiques doivent être actuellement homologuées pour le vol sur l'aéronef P-3 Orion ou CP-140 Aurora afin d'éliminer la nécessité de procéder à des essais de qualification et d'autorisation des charges extérieures.

Code de stock – 5845-01-663-0428

Numéro de pièce – 130-9044-101

Description – DIFAR AN/SSQ-53G (GPS)

Il n'existe aucune exigence en matière de sécurité liée à ce besoin.

3. Critères pour l'évaluation de l'énoncé des capacités (exigences essentielles minimales)

Les fournisseurs intéressés doivent démontrer, au moyen d'un énoncé des capacités, que leur produit satisfait aux exigences minimales suivantes :

La bouée acoustique doit être de taille A (OTAN), être déjà homologuée pour le lancement à partir d'aéronefs à voilure fixe ou tournante et pouvoir être déployée depuis le pont d'un navire de surface.

La descente aérienne de la bouée acoustique doit être stabilisée et ralentie par un parachute permettant un déploiement respectant le domaine de lancement (altitude/vitesse) des SPB.

La bouée acoustique doit combiner des capacités directionnelles passives et des capacités omnidirectionnelles à large bande étalonnées en une seule bouée multifonctionnelle et doit être conçue conformément aux SPB pour un poste émetteur bathythermographe conforme à la norme AN/SSQ-36B et des bouées acoustiques conformes aux normes AN/SSQ-53F, 62E, 77C et 101 (SPB) datées du 1^{er} octobre 2008 (révisées le 17-03-2016; REV C CHG 1).

La bouée acoustique doit avoir des capacités de rapport de localisation GPS après activation, les renseignements GPS étant formatés conformément au protocole 0183 de la NMEA.

4. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Le présent achat est assujéti aux accords commerciaux suivants :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC);
- Accord de libre-échange nord-américain (ALENA);
- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG).

5. Justification pour le fournisseur sélectionné à l'avance

Sonobuoy Tech Systems (STS) est le seul fournisseur capable de répondre aux exigences du gouvernement puisque STS détient la propriété intellectuelle exclusive d'aval et d'amont des bouées acoustiques DIFAR AN/SSQ-53G (GPS).

6. Exception aux Règlements sur les marchés de l'État

L'exception suivante aux Règlements sur les marchés de l'État est invoquée pour cet achat, paragraphe 6(d) – « une seule personne est en mesure d'exécuter le marché ».

7. Raisons du recours à un appel d'offres limité

Les motifs justifiant le recours à un appel d'offres limité suivant sont invoqués en vertu de l'article de l'accord ou des accords commerciaux précisés :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC) – sous-alinéa 513b)(iii);
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du Commerce (AMP-OMC), article XIII(b)(iii);
- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG), article 19.12.1(b)(iii).

8. Droits de propriété intellectuelle

Tout titre de propriété intellectuelle d'aval découlant de l'exécution du marché proposé demeurera celui de l'entrepreneur.

9. Période visée par le contrat proposé

La date de livraison proposée est de huit mois après réception de la commande.

10. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimative du contrat est de 2 050 427,96 \$ (TPS/TVH en sus).

11. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance :

Sonobuoy Tech Systems
4868 East Park 30 Drive
Columbia City, Indiana
ÉTATS-UNIS 46725-8861

12. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités

Les fournisseurs qui se considèrent comme entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour répondre aux exigences précisées peuvent soumettre un énoncé des capacités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture de celui-ci. L'énoncé des capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences annoncées.

13. Date limite pour la présentation d'un énoncé des capacités

La date et l'heure de clôture pour accepter les énoncés de capacités sont le 2 juin 2021 à 14 h (HAE).

14. Demandes de renseignements et présentation des énoncés de capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être adressés à :

Chabha Belabid

Ministère de la Défense nationale

Direction – Obtention (Aérospatiale)

101, promenade du Colonel-By

Ottawa (Ontario) K1A 0K2

Téléphone : 819-939-4274

Courriel : chabha.belabid@forces.gc.ca